

# Soutien à toutes les victimes de la répression

O., militant communiste libertaire, a été interpellé lors de la manifestation Gilet Jaune du 16 novembre 2019 avec 6 autres manifestants.

La manifestation avait été violemment réprimée par le dispositif policier et comme lors de toutes les manifestations depuis le mouvement contre la loi travail, des militant-es étaient interpellé-es toujours sous les mêmes prétextes : soit disant violences contres des policiers harnachés, armés jusqu'aux dents et ultra violents, participation à un groupement en vue de commettre des violences ou dégradations fantasmées par le pouvoir.

O. fait partie des malchanceu-ses qui sont réprimé-es pour l'exemple, pour décourager les autres d'aller manifester, pour diviser les manifestants entre militants légitimes et illégitimes.

Suite à son interpellation il a passé 48 heures en garde à vue avant d'être présenté au procureur sans avocat, et de passer devant un juge des libertés et de la détention, toujours sans avocat. Il est reparti du tribunal le même jour avec une convocation pour le 23 janvier et une interdiction de manifester sur tout le territoire national jusqu'à l'audience.

Une parfaite illustration de la dernière loi anti-casseur adoptée par le gouvernement qui comporte tout l'arsenal nécessaire pour étouffer la contestation.

Il fait pourtant partie de ceux et celles qui auront évité la case prison, en raison de ses "garanties de représentation" (travail, domicile, inconnu de la justice...), ce que d'autres n'ont pas, l'institution judiciaire reproduisant les injustices de classe.

Depuis plus d'un an, les manifestations donnent lieu à de la violence physique de la part des flics et à des procédures judiciaires contre des manifestants qui, d'une part, ont pour objectif d'intimider et de décourager les personnes à participer à des luttes sociales, et d'autre part, arrondissent les fins de mois des fonctionnaires de police qui sont toujours prompts à venir demander des dommages et intérêts sans présenter le moindre justificatif de leur prétendu préjudice.

Rappelons que les seuls épargnés par cette réforme des retraites sont les forces répressives...

Ne nous laissons pas intimider, la solidarité est notre arme et aucune loi ne peut la briser.

Soutenons les inculpé-es de la répression, le 23 janvier à 8h30 devant le tribunal judiciaire de Montpellier.

